

Une Charte ...en faveur des zones humides



5 ans, ça se fête !

6 juin 2023 - Devesset

Une zone humide, c'est...

Selon le Code de l'Environnement (Art. L.211-1), les zones humides sont des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Des milieux bénéfiques...

Les zones humides constituent une **mosaïque d'habitats** qui assurent une multitude de fonctions écologiques majeures et remplissent des rôles essentiels pour le développement durable des territoires.

Ainsi, les milieux humides :

- **régulent la quantité d'eau** : en modérant les crues, soutenant l'étiage, en favorisant l'infiltration et l'alimentation dans les nappes souterraines ;
- **améliorent la résilience** des territoires face aux conséquences du changement climatique ;
- **filtrent l'eau** : en absorbant l'azote et le carbone piégés dans les sols ;
- **contribuent à l'activité agricole** : en offrant herbe et fourrage en période sèche, point d'eau... ;
- **participent au développement des activités de loisirs** : promenade, pêche, observation de la nature...



Un sol engorgé de manière prolongée



Une flore caractéristique



Linaigrette



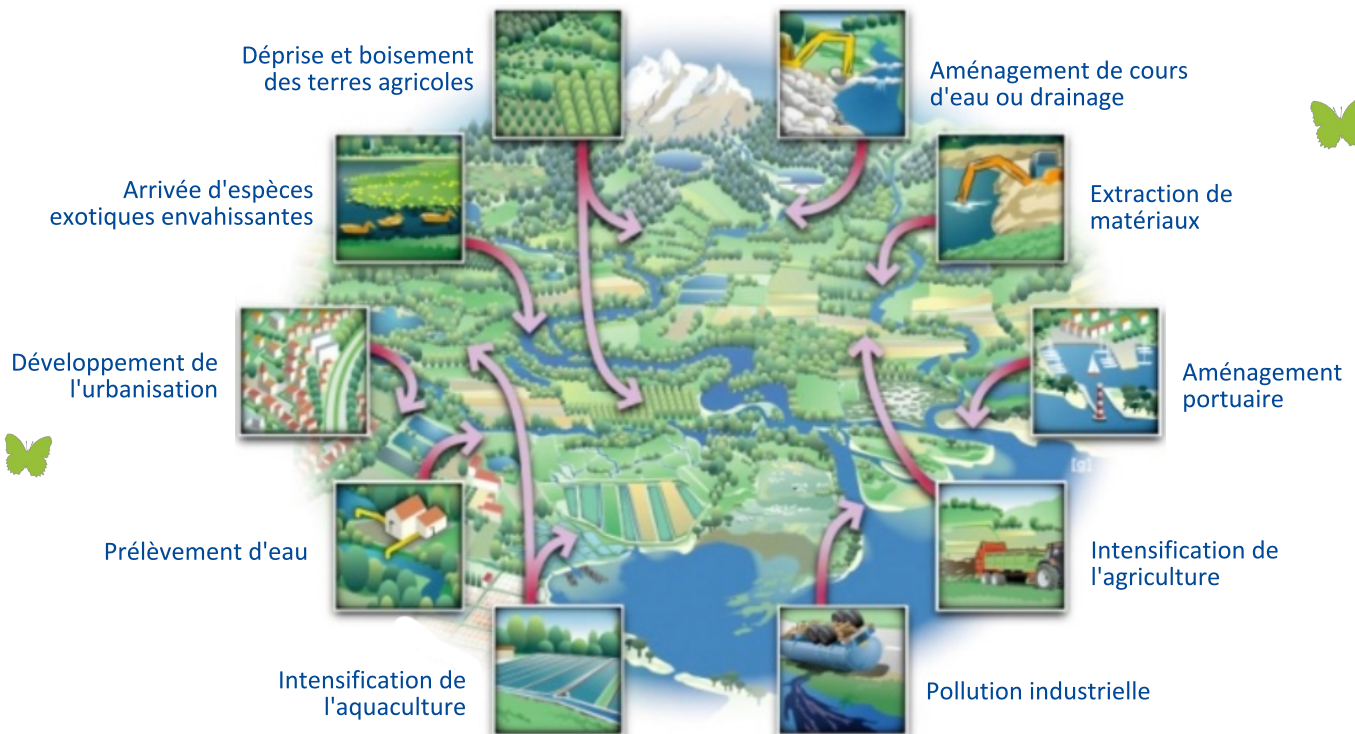
Gentiane des marais



Laiche des rives

... mais menacés

Ces milieux, aux multiples ressources, sont mis en danger :



L'utilité des milieux humides est aujourd'hui démontrée mais ils restent des milieux fragiles et menacés. Leur préservation et leur restauration, ainsi que leur prise en compte dans les projets, sont primordiales pour qu'ils puissent continuer à nous rendre gratuitement de précieux services.

La charte d'objectifs, signée en 2017, a marqué la mobilisation des différents acteurs du territoire à s'investir pour la préservation de ces zones humides. Ainsi, depuis 5 ans, de nombreuses actions ont été menées pour valoriser, restaurer et protéger ces milieux.

Objectif 1 - Connaître et préserver l'intégrité des zones humides

Un inventaire pour identifier les zones humides boisées

- Une 60^{aine} de zones humides parcourues
 - 30 nouvelles référencées
 - une 50^{aine} sont forestières ou partiellement boisées
- 10 zones humides caractérisées
 - réparties sur 9 communes
 - proposition d'actions sur chaque site



Zone humide boisée

Mieux connaître la flore des zones humides (CBNMC)

- Un recensement de la végétation
 - 37 espèces & 78 types de végétation remarquables
 - proposition d'actions de gestion
- Des inventaires floristiques sur le site "Vallée de l'Eyrieux" (Natura 2000 & ENS)
 - suivis scientifiques
 - améliorer les connaissances



Epipactis du castor



Droséra à feuilles rondes



Laîche millet

Les intégrer dans les PLU, Scot Centre Ardèche...

Objectif 2 - Gérer et restaurer les zones humides

Encourager les bonnes pratiques de gestion agricole

- 16 ha en MAEC (Mesure agro-environnementale et climatique)
- Un concours prairies humides fleuries
 - 6 exploitations visitées



Lauréat du concours prairies humides fleuries

Encourager les actions de restauration

- 9 plans de gestion (communes, PNR, CEN, ONF)
- 2 études et conventionnement sur 16 ha (CEN)
- Grand Bouveyron - St Julien Labrousse (commune)
 - curage d'une mare & abattage sélectif
- Pré Lacour - Chalencon (commune)
 - achat foncier & abattage des douglas & peupliers
- Creux de l'Ane - St Agrève (CEN)
 - achat foncier, abattage & rebouchage de drains
- Lac de Devesset (SIGLD)
 - pose de platelage pour éviter le piétinement
- Chanal - La Rochette (commune)
 - abattage des résineux
- Flotte - St Martial (PNR)
 - bouchage d'un drain
- Les Plots - St Christol (PNR/BEED)
 - curage de mares & amélioration de la gestion



Travaux au Creux de l'Ane



panneau explicatif à Chanal

Accueillir le public pour faire connaître

- Grand Bouveyron - St Julien Labrousse
 - cheminement & panneaux explicatifs
- Pré Lacour - Chalencon
 - sentier d'interprétation
- Lac de Devesset
 - panneaux d'interprétation & œuvres artistiques
- Chanal - La Rochette
 - cheminement & panneaux explicatifs

Objectif 3 - Sensibiliser à la préservation des zones humides

Faire découvrir

→ Au grand public

- des manifestations : crieur des tourbières, festival de l'Eau, visites...
- des articles, brochures, un guide du patrimoine...

→ Aux scolaires

- des animations sur sites

→ Aux élus

- des visites sur sites, des inaugurations...
- des lettres d'information...

→ Aux techniciens

- présentation de la stratégie mise en place
- visite de sites restaurés, à valoriser...
- guides techniques...



Articles, exposition, guide, charte... d'information



Visite de la tourbière de Chanal

et de la zone humide de Pré Lacour



Objectif 4 - Agir efficacement ensemble



Coordonner les acteurs

→ Echanger les informations, les expériences

→ Suivre et accompagner les actions menées, les études



Les 24 signataires de la Charte 2017



Visite technique de la zone humide de St Christol

Agir pour préserver les zones humides

A la suite de 5 ans de réalisation, il est proposé aux signataires de 2017 et à tous les acteurs de **renouveler** leur **engagement** pour la préservation des milieux humides, en signant la Charte 2023, le 6 juin à Devesset.

Répondre aux objectifs stratégiques

• Connaître et préserver les milieux humides

Poursuivre l'état des lieux, porter à connaissance leur localisation, empêcher leur dégradation /destruction tout en conciliant au mieux les usages associés, les intégrer dans les documents d'urbanisme, etc.

• Gérer et restaurer les zones humides

Encourager les pratiques de gestion adaptées, les actions de restauration, la mise en place de plans de gestion, accompagner l'ouverture de certains sites au public, etc.

• Communiquer et sensibiliser à leur préservation

Informier et sensibiliser les différents publics, former les acteurs concernés aux enjeux de gestion de ces espaces, etc.

• Agir efficacement ensemble

Coordonner les acteurs intervenant pour leur préservation, échanger les informations, les expériences, suivre collectivement les actions menées, etc.

Le signataire s'engage à...

• S'impliquer pleinement dans l'application et le respect de la stratégie sur son territoire ;

• Favoriser, apporter son appui, mettre en œuvre des actions de restauration, valorisation... des milieux humides ;

• Accompagner et valoriser les changements de pratiques vers une gestion vertueuse de ces milieux ;

• Promouvoir auprès des habitants et des différents publics l'utilité des zones humides et des bénéfices associés ;

• Participer aux instances partenariales dans la mise en place des actions et le suivi de la stratégie.



Les partenaires techniques



Les financeurs

